

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 30 avril 2021 portant désignation des membres, du président et du vice-président du Conseil supérieur de l'Adoption**

**A.M. 07-02-2023**

**M.B. 22-05-2023**

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption, modifié le 1<sup>er</sup> juillet 2005, le 19 octobre 2007, le 5 décembre 2013, le 18 janvier 2018, le 12 juin 2019 et le 9 décembre 2020, l'article 4 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2014 relatif à l'adoption, modifié le 26 juin 2014 et le 17 juillet 2020, les articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2021 portant désignation des membres, du président et du vice-président du Conseil supérieur de l'Adoption ;

Considérant la démission de Monsieur Guy Kotovitch, désigné en qualité de délégué des adoptés, visé à l'article 4 § 1<sup>er</sup> 4<sup>o</sup> du décret susvisé, et de Madame Coline MATON, désignée en qualité de membre du personnel de l'Autorité centrale communautaire ;

Considérant l'appel à candidatures publié en décembre 2020 ;

Vu la proposition de désignation du 31 janvier 2023,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 30 avril 2021 portant désignation des membres, du président et du vice-président du Conseil supérieur de l'Adoption :

1<sup>o</sup> au point 5<sup>o</sup> a), les mots «Monsieur Guy KOTOVITCH» sont remplacés par «Madame Sunitha MENTIOR» ;

2<sup>o</sup> au point 9<sup>o</sup> b), les mots «Madame Coline MATON» sont remplacés par «Madame Anne-Sophie NENNEN».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Bruxelles, le 7 février 2023.

V. GLATIGNY